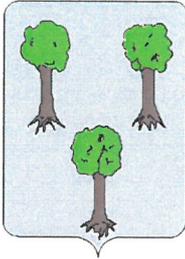


2020 - 044



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
19 juin 2020

**Séance du 25/06/2020**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
11

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
11

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2020\_023

### Demande de subvention FODAC 2020 : acquisition de matériel pour la salle annexe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un **F**onds **D**épartemental d'Appui aux **C**ommunes (FODAC) par le département depuis juin 2012, et dont le champs d'application a été modifié par la loi NOTRe du 8 août 2015.

Ce FODAC pourra apporter aux communes un soutien pour la réalisation d'opérations ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental.

Les communes de 201 à 500 habitants pourront prétendre à une aide de 55% et le montant de référence auquel s'applique le coefficient de solidarité 2020 (1.04 pour Mallefougasse) est fixé à 10 400.00 €.

Notre collectivité pourra donc prétendre à une subvention maximale de 10 400.00 € (10 000€ x 1.04).

Monsieur le Maire fait donc part au Conseil Municipal du projet d'agencement de la future salle annexe et propose un devis pour l'acquisition de mobilier (tables, chaises, chariot, vidéoprojecteur).

Le montant estimatif du devis s'élève à **17 084.24 € HT** (vidéoprojecteur : 880.00€ + mobilier : 16 204.24€)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :



**APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel pour l'agencement de la future salle annexe, d'un montant estimatif de 17 084.24€ HT ;

2020 - 045

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, au titre du FODAC 2020, selon le plan de financement suivant :

- FODAC 2020 (55%) :	9 396.33€
- Autofinancement (45%) :	7 687.91€
<b>TOTAL :</b>	<b>17 084.24€</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2020 004-210401097-20200625-D_2020_023-DE